MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENTS N^{O} 451-2022 à 460-2022

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE les règlements n^{os} 451-2022 à 460-2022, *CONCERNANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS PAYABLES À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2023 RELATIVEMENT* À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (PARTIE 1), À *L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PARTIE 2), LES PARCS RÉCRÉATIFS DES PAYS-D'EN-HAUT (PARTIE 3), L'ÉVALUATION FONCIÈRE (PARTIE 4), LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (PARTIE 5), L'HYGIÈNE DU MILIEU (PARTIE 6), LE PATRIMOINE ET LA CULTURE (PARTIE 7), LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF (PARTIE 8), LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL (PARTIE 9), LE CENTRE SPORTIF (PARTIE 10)*, ont été adoptés de la façon suivante :

Avis de motion :	23 novembre 2022
Dépôt du règlement :	23 novembre 2022
Adoption :	13 décembre 2022
Entrée en vigueur :	1er janvier 2023

Lesdits règlements sont présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Les présents règlements entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

Fait à Sainte-Adèle, le 19 décembre 2022.

Philippe Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,…… soussigné(e), de la Municipalité de …… certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le ……, entre h et h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce ……..
……